



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Black Carpet Dye	
Version n°	01	
Date de publication	27-Janvier-2016	
No CAS	Mélange	
Code de produit	121526-6	
Usage du produit	Carpet Dye	
Renseignements sur le fabricant	Malco Products, Inc. 361 Fairview Ave Barberton, OH 44203 États-Unis msdsinfo@malcopro.com www.malcopro.com	
	No de téléphone	800-253-2526
	Télécopieur	330-753-2025
	No de téléphone	1-800-424-9300
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	DANGER Liquide inflammable - peut diffuser des vapeurs formant des mélanges inflammables à ou au-dessus du point d'ignition. CONTENU SOUS PRESSION. Aérosol Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'une étincelle ou de flammes. Cancérogène. Irritant pour les yeux et la peau. Tératogène. Mutagène. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
Effets potentiels sur la santé		
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec les yeux.	
Peau	Peut entraîner une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.	
Inhalation	Peut provoquer le cancer par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration et l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Ingestion	Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. Ne pas ingérer.	
Effets chroniques	Stérilité. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas être exposées à ce produit. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Peut causer des anomalies congénitales. Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.	
Signes et symptômes	Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Anomalies congénitales. Stérilité.	
Effets potentiels sur l'environnement	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Acétone	67-64-1	30 - 60
Butane	106-97-8	10 - 30

Composants	No CAS	Pour cent
Propane	74-98-6	10 - 30
Toluène	108-88-3	10 - 30
Méthyléthylcétone	78-93-3	1 - 5
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	1 - 5
Xylène	1330-20-7	1 - 5
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1 - 1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables		0.1 - 1

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.

Avis aux médecins

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Conseils généraux

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Garder la victime en observation. Tenir toute victime au chaud.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité

Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques du produit dangereux

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
--	--

Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non disponible.
Sensibilité aux chocs	Non disponible.
Produits de combustion dangereux	Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de nettoyage	Ne pas rejeter dans l'environnement. Nettoyer selon les réglementations applicables. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Stockage	Aérosol niveau 3. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
	TWA	250 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3
	TWA	750 ppm
		1200 mg/m3
		500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3
		125 ppm
	TWA	434 mg/m3
		100 ppm
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3
		300 ppm
	TWA	590 mg/m3
		200 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3
		50 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3
		150 ppm
	TWA	434 mg/m3
		100 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm	
	TWA	600 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
	TWA	500 ppm	
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm	
	TWA	100 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1190 mg/m3	
		500 ppm	
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3	
		800 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3	
		1000 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	50 ppm	
		651 mg/m3	
	TWA	150 ppm	
		434 mg/m3	
		100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	2400 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm	
		15 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm	
		590 mg/m3	
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm	
		1800 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm	
		435 mg/m3	
		100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	Plafond	300 ppm
	TWA	200 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	*
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection.

Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Aérosol

État physique

Liquide.

Forme

Aérosol Gaz liquéfié.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Tension de vapeur

2277.73 hPa estimation

Densité de vapeur

Non disponible.

Point d'ébullition

-42.1 °C (-43.78 °F) estimation

Point de fusion/point de congélation

-187.6 °C (-305.68 °F) estimation / -55.24 °C (-67.43 °F) estimation

Solubilité (eau)

Non disponible.

Densité

0.72

Densité relative

Non disponible.

Point d'éclair

-104.4 °C (-156.0 °F) estimation

Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume

12.8 % estimation

Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume

1.3 % estimation

Température d'auto-inflammation

287.78 °C (550 °F) estimation

COV

2.96 livres/gallon Substance estimation

Taux d'évaporation

Non disponible.

Pourcentage de matières volatiles

91.92 % estimation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Non disponible.

Autres données

Densité

6.02 lbs/gal

Chaleur de combustion

30.44 kJ/g estimation

Chaleur de combustion (NFPA 30B) 31.69 kJ/g estimation

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'explosion.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Halogènes Fluor Chlore
Produits de décomposition dangereux	Non disponible.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	8000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3914 mg/kg
		4.2 ml/kg
	Souris	5130 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	20000 mg/kg
		20 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures
		50.1 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	Souris	3000 mg/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
	Souris	680 mg/l, 2 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	17800 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3500 mg/kg
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 8000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	11700 ppm, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Souris	11000 ppm, 45 minutes
Orale		
DL50	Rat	2300 - 3500 mg/kg
	Souris	670 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	> 1442.847 mg/l, 15 minutes
Toluène (CAS 108-88-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	12124 mg/kg 14.1 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures 12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures
	Souris	5320 ppm, 8 heures 400 ppm, 24 heures
Orale		
DL50	Rat	2.6 g/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
Inhalation		
CL50	Rat	6350 mg/l, 4 heures
	Souris	3907 mg/l, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	3523 - 8600 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg
Effets aigus		
Sensibilisation	Non disponible.	
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
Cancérogénicité	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Cancérogène.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Acétone (CAS 67-64-1)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)		2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non disponible.**Graves lésions/irritation aux yeux** Non disponible.**Mutagénicité** Non disponible.**Effets sur la reproduction** Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Effets mutagènes. Il a été montré que des composants de ce produit provoquent des défauts de naissance et des désordres reproductifs chez les animaux de laboratoire. Peut entraîner des troubles et/ou provoquer des lésions à l'appareil reproducteur. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.**Tératogénicité** Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse. Il a été montré que des composants de ce produit provoquent des défauts de naissance et des désordres reproductifs chez les animaux de laboratoire.**Matériaux synergétiques** Non disponible.**Autres informations** Toxicité pour la reproduction. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Choquemort (fundulus heteroclitus)	> 1000 mg/l, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	4025 - 6440 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 400 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.		
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Non disponible.		
Persistance et dégradation	Non disponible.		

Coefficient de partage

1-Méthyl-2-pyrrolidone	-0.54
Acétone	-0.24
Butane	2.89
Éthylbenzène	3.15
Méthyléthylcétone	0.29
Propane	2.36
Toluène	2.73
Xylène	3.12 - 3.2

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport**TMD**

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers environnementaux	Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Forbidden.
Cargo aircraft only	Forbidden.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.



15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classification SIMDUT

B2 - Liquides Inflammables
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classements NFPA

Santé: 2
Inflammabilité: 4
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Malco Automotive ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Préparée par

Non disponible.